



« Et vivre, c'est ne pas se résigner » (A. Camus)

## CAP locales, A, B et C de mutations des 17 et 18 décembre 2015

### Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP76**

Madame la Présidente,

Ces 17 et 18 décembre 2015, vous réunissez les représentants des CAP locales des cadres A, B et C pour statuer sur les mouvements complémentaires locaux de mutations au 1<sup>er</sup> mars 2016. Ces CAP statuent également sur les mouvements locaux de mutation du 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite aux suppressions des postes comptables de La Feuillie et du Tréport.

Quid de Saint Aubin les Elbeuf ?

Les agents sont dans l'incertitude et l'angoisse totale, ne sachant toujours pas quel sort leur sera réservé !

Quel beau cadeau de Noël l'Administration leur fait là !!!

Ces CAP se tiennent donc dans un contexte de ras le bol :

- **RAS LE BOL** de la part des agents qui travaillent dans des conditions de plus en plus déplorables,
- **RAS LE BOL** des suppressions d'emplois ! Encore 30 pour le 76 !
- **RAS LE BOL** de la diminution constante du budget !
- **RAS LE BOL** de la parodie de dialogue social !

C'est pourquoi les représentants des Personnels ont décidé de boycotter la première convocation de ces CAP du 11 décembre 2015.

De plus, **F.O.-DGFIP dénonce** le passage en force du Directeur Général qui, fin novembre, a publié des « nouveautés » constituant de véritables provocations et reculs de droits en matière de mutations :

- la suppression du mouvement complémentaire pour les catégories A et B à partir de mars 2017.
- l'obligation faite aux agents de catégorie C de rester 3 ans minimum dans leur résidence de 1<sup>ère</sup> affectation.
- L'obligation faite aux agents de catégorie B d'exercer pendant une durée minimale de 3 ans dans le domaine d'activité pour lequel ils auront été formés.

**F.O.-DGFIP dénonce :**

- la politique de l'administration qui consiste à multiplier le nombre de personnels ALD.
- des RAN inadaptées à notre réseau.

**F.O.-DGFIP76 dénonce également :**

le fait que les agents du département ne puissent participer au mouvement interne local.

La Direction aurait du adresser la note de réalisation du mouvement interne à l'ensemble des agents du département qui comporte également les vacances d'emplois.

Nous rappelons que les mouvements locaux de mutations sont élaborés par déclinaison du dispositif national.

**F.O.- DGFIP revendique :**

- deux véritables mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- le classement des demandes à l'ancienneté du fait générateur,
- le maintien au département de tous les promus de C en B,

Enfin, **F.O.-DGFIP exige** que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent !

\*\*\*